



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du mercredi 30 juin 2004, à 20H15
à la Salle de Spectacles

5^{ème} séance 2004

Séance du mercredi 30 juin 2004

Présidence de M. Jean-François Clément, président

Le Bureau du Conseil vous souhaite la bienvenue à cette cinquième séance de l'année.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur F. Tabany, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

62 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	Bastienne Joerchel Anhorn Denise Schmid	Valeria Mellone Florence Widmer	Roselyne Ruchet Yvonne Zurcher
MM.	J.-Jacques Aegerter J.-Claude Berger Eric Flaction Rouvière Roger Gumy	J.-Pierre Glaus Bruno Iamarino François Delaquis Alexandre Goedecke	Christophe Kocher Claude Regenass Pierre Trenz Raymond Vincent

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président informe que l'ordre du jour doit être modifié. Le point 2 devient :

2. Démissions - Assermentations

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2004.
2. Démissions - Assermentations.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.

6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Réponse de la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère communale Danièle Pittet et consorts intitulée "Le moratoire : et après ? Conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois".
Nomination éventuelle d'une commission.
8. Réponse de la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère communale Elena Torriani et consorts intitulée "Journée mondiale de l'enfance : une formation professionnelle pour les jeunes sans papiers."
Nomination éventuelle d'une commission.
9. Comptes communaux - Exercice 2003 :
 - a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la Commission intercommunale de la STEP,
 - c) de la Commune de Renens,Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
10. Gestion - Exercice 2003 :
Rapport de la commission de gestion.
Adoption de la gestion.
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.
11. Préavis No 43 :
Pour une démocratie participative de quartier à Renens -
Conseillers communaux-relais.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
12. Préavis No 44 :
Admission de 19 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
13. Propositions individuelles et divers.



1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2004**

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Mme R. Joliat, secrétaire du Conseil communal, indique que quelques erreurs de transcription se sont glissées dans l'intervention de M. Leyvraz, lors de la discussion qui a suivi le rapport de la commission du préavis No 41. Le nouveau texte est le suivant :

M. J.-P. Leyvraz (Fr.) : Je m'aperçois que parmi les gens qui sont contre ce projet, il y en a plusieurs qui disent préférer un autre trajet, mais ce n'est jamais le même trajet d'une personne à l'autre. Il n'y a pas moyen de contenter tout le monde à la fois. Le trajet qui nous est proposé n'est pas foncièrement plus mauvais qu'un autre. En effet, reprenons les différents reproches faits à cette ligne. Le fait de se raccorder au Flon ? Mais le Flon, c'est en passe de devenir un nœud plus important que St-François, peut-être même, qui sait, plus important que la gare de Lausanne. Le fait de ne pas être reliée à la gare de Renens ? Mais

pour qu'elle le soit, elle devrait faire du slalom en montant Florissant pour redescendre après sur la gare ; d'ailleurs de nombreux points de cette ligne sont déjà reliés à la gare : le bas de Florissant par la 7, le quartier du Bugnon et des Paudex par la 30 et Crissier par la 32. Le fait de passer par la route de Cossonay ? On peut en discuter, mais ce que les habitants des Baumettes y perdent est regagné par ceux de Pierregrosse et Sur-la-Croix (personnellement, je n'habite ni l'un ni l'autre de ces 2 quartiers). Les destinations souhaitées par les habitants du nord de Florissant ? Peut-être bien que certains préféreraient que cette ligne aille ailleurs, mais le simple fait de l'avoir est déjà un progrès. Le prix ? Bien sûr, c'est cher, mais il serait intéressant d'évaluer combien cela coûterait de ne rien faire pour les transports en commun : coût des embouteillages (c'est du temps et de l'argent perdu par les gens), coûts de santé dus à la pollution.

Donc finalement, je suis pour accepter ce préavis tel qu'il est. On peut toujours imaginer des solutions un peu meilleures, mais il faudrait les expliquer aux autres communes qui ne les trouveraient pas forcément meilleures.

M. le Président soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée ; il est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son excellent travail.

2. Démissions - Assermentations

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Claude Blanchard du groupe "Fourmi Rouge" datée du 21 mai 2004 :

Aux membres du Conseil communal ,

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma décision de me démettre de mes fonctions de conseiller communal.

Cette décision est due à mon emploi du temps chargé durant la saison d'été, ainsi que pour des raisons privées.

Je vous remercie pour tout ce que j'ai appris durant mon mandat, ainsi que pour les contacts fructueux que j'ai établis au sein de notre commune. Tout en restant actif dans mon engagement politique, je vous souhaite plein succès dans vos travaux futurs.

En vous réitérant mes regrets et en vous remerciant de prendre note de la présente, je vous présente, chers membres du Conseil, mes salutations les meilleures.

Signé : Jean-Claude Blanchard

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Gilbert Stöckli du groupe "socialiste" :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Des circonstances personnelles et familiales m'imposent de réduire mon activité politique. C'est pourquoi je renonce à mon mandat de conseiller communal à partir du 1^{er} juillet prochain.

Je garderai un excellent souvenir des quelques 14 années passées au sein de ce conseil, années au cours desquelles j'ai pu apprécier l'engagement de ses membres au service de la commune et nouer avec nombre d'entre eux des relations empreintes de respect, voire d'amitié.

Je tiens à relever également la qualité des relations que j'ai pu avoir avec les représentants de la Municipalité et les membres de l'administration communale.

En vous souhaitant à toutes et à tous beaucoup de satisfactions dans l'exercice de votre mandat politique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, chers collègues, mes salutations les plus cordiales.

Signé : Gilbert Stöckli

Suite à cette démission, **M. le Président** déclare que le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste complémentaire du groupe socialiste en remplacement de Monsieur Gilbert Stöckli, conseiller communal démissionnaire.

Suite aux démissions de Monsieur le conseiller communal David Divorne (démission lors de la 4^{ème} séance du Conseil communal) et de Monsieur le conseiller Jean-Claude Blanchard, **M. le Président** prie Monsieur André Von GUNTEN, candidat de la liste complémentaire du groupe "radical" et Monsieur Hasan DINC, candidat viennent ensuite de la liste "Fourmi Rouge", de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Messieurs A. Von Gunten (rad.) et Hasan Dinc (Fr.)** de leur engagement au service de la Commune et les prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

M. le Président indique que le Bureau du Conseil a appris le décès de Monsieur Frédéric Baudat, père de Madame la conseillère communale Gisèle Martine. Le bureau exprime ses sincères condoléances à Madame Gisèle Martin ainsi qu'à sa famille. Pour honorer la mémoire de Monsieur Frédéric Baudat, les membres du Conseil sont priés de respecter quelques instants de silence.

Le bureau a reçu de très nombreuses invitations, preuve d'une activité socio-culturelle active et importante. Le bureau a été représenté lors des événements suivants :

- ♦ Assemblée générale du **Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles** de la Région Lausannoise, au sein de laquelle Renens àale statut de membre mais n'a pas signé la convention (Renens verse une contribution). La partie « récréative » nous a donné l'occasion de participer à la représentation générale de "Don Pasquale".
- ♦ Assemblée générale du CRA
- ♦ Assemblée générale de la Société coopérative du refuge de Renens le 9 juin 2004
- ♦ Inauguration de l'Antenne de l'association des familles du quart monde de l'Ouest lausannois le 9 juin 2004
- ♦ Festival du Théâtre en Herbe - 19e édition - 11 juin 2004

- ♦ Assemblée générale du Forum des Conseils communaux et généraux - 16 juin 2004
- ♦ Fête de la Musique le 18 juin 2004
- ♦ Inauguration de "Lausanne Jardins" à Lausanne le 19 juin 2004
- ♦ Inauguration de "Lausanne Jardins" à Renens le 23 juin 2004
- ♦ Fête des Aînés le 23 juin 2004
- ♦ Travaux du bureau relatifs à l'introduction au sein de notre règlement de la « Résolution ». Une première séance de travail a eu lieu avec les présidents des groupes. Une proposition devrait pouvoir être proposée lors de notre prochain conseil.
- ♦ Le bureau a tenu un stand sur la place du marché le samedi 26 juin pour aller à la rencontre de la population. Cette initiative a remporté un certain succès. Le bureau transmettra aux instances du Conseil communal et à la Municipalité les observations et remarques formulées par les visiteurs. Le bureau décidera par ailleurs s'il y a lieu de renouveler cette proposition.

Rappel : L'article 40 du règlement du Conseil communal stipule que les délégués aux conseils intercommunaux rapportent au moins une fois par année. Le bureau invite les conseillers communaux membres de ces conseils à le contacter, afin de planifier ces rapports sur les prochaines séances de notre conseil.

Remarque : Nouveauté ! Pour répondre à la demande de quelques conseillers, le bureau a décidé de mettre en vente au prix coûtant des boissons (eaux minérales) à l'entrée de la salle. Le prix est de "1 franc" par bouteille. Une petite boîte est prévue à cet effet.

M. le Président donne lecture d'une pétition qui lui a été adressée en date du 26 mai 2004 pour les pétitionnaires par Maria Sisto - élève 8VSB - Place gare 2, 1020 Renens, concernant la fermeture de classes au Collège Intercommunal de la Planta :

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les 159 signatures que nous avons récoltées suite à l'annonce de la suppression de classes dans notre collège. Nous aimerions que vous en donniez connaissance au conseil communal. Nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Signé pour les pétitionnaires : Maria, élève 8VSB

Pétition

Pourquoi économiser sur le dos des élèves ?

Nous avons appris avec stupeur que, suite au déficit record de l'Etat de Vaud, des classes vont être supprimées et les élèves répartis dans les classes parallèles.

C'est ainsi qu'à la Planta le 8B4 (classe de musique) va tomber l'année prochaine et les élèves seront répartis dans les autres 9B.

Après deux ans passés ensemble, les classes ont une bonne ambiance. Casser ces classes, c'est perturber le travail en 9^{ème}. Cette classe a déjà préparé son voyage d'études de fin de scolarité, qui se fera en 9^{ème}.

Est-ce vraiment aux élèves de subir les conséquences des difficultés budgétaires de l'Etat ?

Nous demandons aux autorités de revenir sur cette décision.

Remarque : cette pétition sera adressée au Directeur de la Planta, Monsieur Vacheron et à Madame Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée la proposition de soumettre cette pétition à la commission permanente des pétitions pour étude et rapport ; c'est à une très large majorité et quelques avis contraires que cette pétition est transmise directement à la commission permanente des pétitions.

M. le Président informe du dépôt de :

- ✓ Résolution pour le maintien des postes d'infirmières scolaires à Renens à leurs taux actuel - Mme D. Pittet (Fr.)
- ✓ Interpellation "Introduction des macarons à Renens" - M. O. Barraud (soc.)
- ✓ Interpellation sur les prescriptions municipales concernant les musiciens et artistes de rue - Mme R.-M. Prêtre (soc.)

Ces points seront traités en priorité au point 13 de l'ordre du jour - "propositions individuelles et divers".

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée et indique que la Municipalité a encore quelques communications à transmettre aux membres du Conseil communal.

M. O. Golaz, conseiller municipal : Suite à la dernière séance du Conseil, au sujet des préoccupations de Madame la conseillère communale Bastienne Joerchel relatives aux deux bus que nous possédons, celui à usage scolaire et celui d'Ondallaz, je suis aujourd'hui en mesure de vous donner les informations suivantes.

Lors de sa séance du 18 juin dernier, la Municipalité a décidé, dans le cadre du plan des investissements, d'avancer à cette année l'achat d'un nouveau bus.

Mes services sont en train d'étudier différentes variantes, afin que nos bus soient conformes aux normes européennes en matière de sécurité. Nous avons entre autres demandé des devis, soit pour transformer l'un ou l'autre des bus et pour en acheter un nouveau.

Je me permets néanmoins de vous rappeler ce soir que nos deux bus sont conformes aux normes de sécurité en vigueur dans notre pays et que concernant, par exemple le bus d'Ondallaz, il vient de passer une expertise à la Blécherette sans problèmes.

En fonction de ce qui précède, un préavis sera déposé cet automne.

Je fais suite aux questions de Madame la conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller concernant les établissements primaire et secondaire de Renens et les mesures d'économie.

Dans un premier temps, il paraît opportun de préciser que la gestion des établissements scolaires relève d'une compétence cantonale. En effet, l'enveloppe pédagogique, décidée par la DGEO et attribuée aux directions scolaires, ne concerne pas les

communes. Il n'est donc pas exact de prétendre que les établissements primaire et secondaire sont communaux.

Cette enveloppe, quelle qu'elle soit, permet aux directions scolaires de mettre sur pied une nouvelle année et de la gérer tout au long de ladite année puisque le 100% des ressources concernées est cantonal. Par contre, les locaux scolaires mis à disposition des établissements relèvent d'une compétence communale. Dans certains cas, il peut y avoir une influence sur l'organisation scolaire.

Ceci étant, et dans un second temps, suite aux mesures d'austérités arrêtées par le Conseil d'Etat et en l'absence de quelques locaux scolaires de proximité (zone de recrutement des bâtiments scolaires), les effectifs des classes P et S, dans certains secteurs de Renens, ont augmenté. Aucun cours figurant à la grille horaire cantonale n'a été supprimé. Seuls quelques aménagements ont été prévus.

A la rentrée scolaire 2004-2005, nous connaissons de manière plus précise les effectifs : nombre de classes, nombre d'élèves par classes et ceci par établissement distinct.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Tout d'abord, pour dissiper tout malentendu à propos de l'organisation "Lausanne Jardin 2004", j'aimerais vous dire que c'est un comité d'organisation qui s'occupe de cette manifestation, que ce comité est présidé par Monsieur Richter et que le budget de "Jardins 2004" se monte à 2 millions de francs.

Un million a été voté par le Conseil communal de Lausanne et l'autre million sera trouvé grâce à des sponsors.

En ce qui concerne notre commune, nous avons été très heureux d'être associé à cette manifestation très rapidement dès la phase du choix du jury, parmi tous les projets proposés. M. Peneveyre a participé au jury et nos collaborateurs des "espaces-verts" se sont occupés et vont s'occuper encore de l'entretien de toutes ces plantations (arrosages éventuels en cas de sécheresse) ; c'est donc grâce aux collaborateurs de notre commune que toutes ces plantations qui sont sur notre commune vont prospérer.

C'est donc tout ce que nous avons mis d'ordre financier dans cette opération.

D'autre part, vous avez certainement lu dans la presse que l'Union des Communes Vaudoises a fait quelques propositions au Conseil d'Etat pour faire un certain nombre d'économie de telle sorte que le Conseil d'Etat ne vienne pas mettre encore 100 millions à la charge des communes. Or, cette manière de faire a vraiment fâché la Municipalité pour plusieurs raisons et elle l'a écrit à l'Union des Communes Vaudoises.

Notre Municipalité a été fâchée parce que ces propositions sont sorties le mardi qui suivait l'assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises qui s'était tenue le samedi matin à Orbe ; or, nous n'avons pas eu connaissance de qui se préparait par rapport à cette décision.

C'est donc une décision du Comité qui a été prise ; les communes n'ont pas été concertées et encore une fois, la Commune de Renens regrette cette situation. Elle croyait que l'Union des Communes Vaudoises était devenue un peu plus démocratique et cela n'était pas le cas.

Ensuite, comment donner des conseils au canton, alors que les communes-villes ont des problèmes financiers qui ressemblent fort à ceux du canton et là nous n'avons pas compris. Il faut aussi se rappeler que nous sommes en train de négocier avec le canton le passage du personnel administratif des écoles, que nous souhaitons que ce personnel retrouve des bonnes conditions de travail donc pour nous ce n'était pas le moment de dire à l'Etat "diminuer les salaires, faites un certain nombre de chose par rapport au personnel...".

Pour nous, c'était vraiment une espèce de déclaration de guerre entre les communes et le canton et pour nous ce n'est pas de cette manière que nous allons résoudre nos

problèmes à la fois communaux et cantonaux, c'est bien plus en négociant et en ayant des idées qui vont dans le même sens.

Nous avons même dit que nous avons quelques peines actuellement avec le Comité des l'Union des Communes Vaudoises, qui après avoir un peu écouter les villes semble se retourner du côté des petites communes qui ont tellement plus de difficultés qu'il faut plus les écouter que les villes, mais cela est beaucoup plus subjectif.

Vous dire que cette lettre est partie pour l'Union des Communes Vaudoises avec copies au Conseil d'Etat, aux Villes Vaudoises et aux Communes de l'Ouest lausannois.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

Mme S. Sisto-Zoller (F.r.) : J'ai entendu avec intérêt la réponse de M. Golaz au sujet des mesures d'économies et des conséquences pour la rentrée scolaire. Je suis d'accord avec la Municipalité qui dit que la réponse n'est pas satisfaisante.

Il reste des soucis quant à la pédagogie compensatoire, quant aux appuis, quant aux infirmières scolaires, tout en sachant que les infirmières scolaires ne font pas partie du même département, mais elles exercent dans les mêmes écoles. Nous avons des soucis au niveau de ce qui se passe au niveau du vécu des élèves, des enseignants et on nous répond administrativement vous n'avez rien à dire !

Il y a une question des relations entre les établissements scolaires avec la nouvelle répartition des tâches et les autorités locales que nous sommes et peut-être même aussi l'ensemble des citoyens et l'ensemble des parents d'élèves.

Mme M. Romano (soc.) remercie Monsieur le conseiller municipal Golaz et la Municipalité au nom de Madame la conseillère communale Bastienne Joerchel, excusée, pour la prise de position concrète concernant les bus scolaires.

M. R. Divorve (rad.) : Nous avons déposé en date du 27 mars 2003 une motion concernant l'usine Fly - la réponse à cette motion devrait intervenir d'ici fin octobre normalement – avez-vous des nouvelles sur un acquéreur potentiel ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : En entendant cette question, chacune et chacun est obligé de sourire tant le sujet est récurrent. Il y a un acquéreur qui serait prêt à refaire le plan de quartier et à construire. Par contre, le canton l'a rendu attentif au fait que le sous-sol est pollué. Des études ont donc été entreprises pour savoir quel est le degré de pollution. L'analyse du sol a été faite, mais depuis lors... nous n'avons plus de nouvelles.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : en page 2 du communiqué de la Municipalité, on peut lire :

- de confier un mandat de gestion de la surveillance, après fermeture définitive, de la décharge de la Mollie, à Bottens, durant la période du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2005.
- **En quoi consiste le mandat et quel est son coût ?**
- de signer une déclaration d'intentions des Communes de Lausanne, Prilly et Renens relative à l'avenir et au réaménagement progressif du site de Malley, notamment en ce qui concerne la construction du centre de logistique en lien avec Tridel.

➤ **Pourrait-on avoir quelques renseignements quant à la teneur de cette déclaration ?**

M. M. Perreten, conseiller municipal : En ce qui concerne la décharge de Bottens, il faut savoir que lorsqu'une décharge est finie, l'Etat nous impose pendant 5 ans de faire des contrôles. Il y a un endroit où l'on récolte l'eau, les lots de lavage de la décharge. Il y a un bureau d'ingénieurs qui est mandaté, agréé par l'Etat pendant 5 ans. Cela coûte environ Fr. 13'500.—par année.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : en ce qui concerne le site de Malley, vous vous souvenez que les trois communes (Lausanne, Prilly, Renens) ont uni leurs efforts pour lancer une étude concernant la réaffectation, la revalorisation et que ce site a fait l'objet du concours European. Le concours a été jugé et les choses avancent.

Maintenant, les trois communes, mais aussi les CFF ont repris leurs travaux au sein de ce groupe de travail. Dans un premier temps les communes ont voulu donner des options politiques sur ce qu'elles souhaitent pour ce site ; pour qu'ensuite les techniciens qui sont chargés de nous conseiller sachent dans quel sens aller.

Cette déclaration d'intention a été signée et dit que "nous souhaitons des constructions mixtes, une gare REV à Malley, gare que nous situons dans un premier temps sur la voie nord, la voie marchandises qui passe entre la patinoire et la rue de Lausanne. Pour ce qui est du centre de logistique dans le cadre de la construction de l'usine Tridel, sa localisation à Sébeillon, à Malley ou plus loin vers le chemin du Chêne, des décisions doivent encore se prendre.

Autre engagement pris, travailler ensemble et de nous renseigner mutuellement de tout projet concernant ce site enfin coordonner toute étude avec le chantier No 2 du schéma directeur régional de l'Ouest - chantier qui va de Sébeillon à Bussigny.

Pour terminer, ce qui est important c'est que nous avons, Renens et Prilly, pris l'option dans la cadre de Tridel d'apporter nos déchets à Malley plutôt qu'à Aclens. Nous avons fait un calcul à la fois écologiques (engorgement des routes et qualité de l'air) et financier. Ce centre de logistique concernera 3 communes.

M. J. Depallens (F.r.) : Il y a quelques mois on tirait la sonnette d'alarme concernant le collège de Verdeaux : il manquait 4 classes !

Est-ce que tous ces problèmes ont disparu comme par enchantement ? quelles réponses peut-on donner aux parents sur la prochaine rentrée ? Reste-t-il encore des soucis concernant le nombre de classe à Verdeaux ?

La séance du 30 juin devrait être un peu plus fournie et avoir certaines orientations.

D'autre part, je souhaite poser une question quant à la commission. Travaille-t-elle sur le remodelage de la rentrée 2004-2005 ?

Les commissions scolaires vont-elles être vidées de leur pouvoir, puisque que beaucoup d'aspects semblent être évacués du côté du canton, alors que jusqu'à présent elle représente une roue de secours, de possibilité pour les parents d'intervenir sur la vie des établissements.

M. O. Golaz, conseiller municipal : Les classes que nous devons ouvrir ne le seront pas, donc il y aura dans certaines classes une augmentation des effectifs.

En ce qui concerne le rôle des commissions scolaires, il sera répondu plus précisément à la rentrée.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

La commission des finances n'a aucune communication.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président de la commission, indique que la CARIC s'est réunie le 29 juin dernier. LA CARIC a pris acte de la réponse à la question de Madame la conseillère Danièle Pittet. Au cas où le Conseil communal demanderait une commission, elle offre ses services pour traiter ce problème intercommunal.

En ce qui concerne la séance d'information sur les équipements scolaires, les membres de la CARIC ont pris acte des intentions du canton et estiment inadéquat de prendre des décisions sur le nombre d'établissement hors d'une concertation intercommunale.

7. Réponse de la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère communale Danièle Pittet et consorts intitulée "Le moratoire : et après ? Conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois". Nomination éventuelle d'une commission.

Etant donné que chaque membre du Conseil communal a reçu la réponse municipale écrite, **M. le Président** ouvre la discussion.

Mme D. Pittet (F.r.) : Je remercie la Municipalité pour sa réponse à cette motion qui a été, je le rappelle, déposée simultanément dans 9 communes de l'Ouest lausannois : Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Je considère que dans les grandes lignes, elle regroupe les objectifs généraux contenus dans la motion, notamment par la mise en place du GROFIL, groupe de pilotage avec un partenariat commune et canton. Je suis satisfaite de savoir que Lausanne-Région travaille à la création d'une structure à laquelle l'Ouest est associé et qu'une réflexion sur les transports est en cours. Elle répond donc au point 1. et je suis heureuse de voir qu'à ce niveau les choses bougent.

Toutefois, je ne trouve pas de réponse assez claire au deuxième aspect de la motion, à savoir la mise sur pied et la conduite d'ateliers-participatifs. Il me reste donc 3 alternatives :

- refuser la réponse de la Municipalité
- considérer qu'il n'y a aucune volonté d'aller dans ce sens et baisser les bras
- espérer la nomination d'une commission .

J'opte pour la mise sur pied d'une commission ad'hoc.

Cette commission pourrait se fixer déjà 2 missions :

- regrouper et prendre connaissance des réponses données dans les autres conseils communaux.
- Définir ce que pourrait être un atelier participatif au niveau intercommunal notamment.

Cette commission pourrait être composée de membres de la CARIC, mais pas uniquement et devrait se réunir après le prochain conseil qui traitera du préavis No 43.

M. le Président soumet au vote la nomination d'une commission pour l'étude de la réponse de la Municipalité à la motion ; la majorité des membres accepte de nommer une commission d'étude.

Cette commission sera formée des membres de la CARIC (cf. intervention de M. Saugy, président de la CARIC) et d'autres membres du Conseil communal, soit :

- les membres de la CARIC
- Mme Danièle Pittet (F.r.), présidente-rapporteuse
- du groupe socialiste : Mme Eva Gloor, Mme R.-M. Prêtre, M. Robert Mulopo
- du groupe Arc-en-Ciel : Mme Tinetta Maystre
- du groupe "Fourmi rouge" : M. Ali Hemma-Devries

8. Réponse de la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère communale Elena Torriani et consorts intitulée "Journée mondiale de l'enfance : une formation professionnelle pour les jeunes sans papiers."

Nomination éventuelle d'une commission.

Etant donné que chaque membre du Conseil communal a reçu la réponse municipale écrite, **M. le Président** ouvre la discussion.

Mme E. Torriani (F.r.) : Je remercie la Municipalité pour sa prise de position publique qui considère qu'il n'est , en effet, pas normal d'avoir permis à des enfants d'être scolarisés, mais pas à des adolescents de continuer une formation par le biais d'un apprentissage.

J'espère qu'elle continuera son soutien individuel et son soutien à une démarche de réalisation d'un apprentissage en son lieu. Je souhaiterais aussi rappeler que les sans-papiers sont des personnes sans autorisation, sans permis de séjour et qui n'ont pas volontairement détruit ou caché leurs passeports.

Ces personnes payent d'ailleurs leurs impôts à la source et l'AVS et peuvent, à présent, être affiliés à une assurance maladie.

Cette situation est avant tout une grande hypocrisie, des autorités cantonales et fédérales, car celles-ci sont souvent employées au "noir" pour des travaux pénibles et donc non régis par une législation. Cette force de travail n'est pas assez reconnue. Je trouverais intéressant qu'on fasse paraître, par exemple, dans le "Renens-Info" une information /explication sur les différents statuts de personnes étrangères de Renens, par exemple les sortes de permis, demandeurs d'asile, sans-papier, permis humanitaire, etc...

Ce qui permettrait à la population de connaître ces diverses catégories et donc d'éviter des confusions et des amalgames préjudiciables à ces personnes.

Mme B. Forestier (lib.) s'étonne de savoir que des travailleurs "au noir" puissent payer des impôts à la source ?

Mme V. Berseth Hadege (F.r.) : L'économie suisse et surtout l'hôtellerie ne tiendrait pas le coup, de nombreux ménages sont faits par des étrangères souvent au noir. Certains patrons déclarent quand même ces employé(e)s, car ces personnes ont des cartes AVS et paient des impôts à la source, elles n'ont simplement pas de permis de séjour, elles sont inexistantes, elles ne sont inscrites nulle part, elles ne sont pas déclarées au contrôle des habitants et n'ont pas le droit au 2ème pilier.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Tout d'abord, à la suggestion de Madame la conseillère Elena Torriani, un projet est en cours, il émane de Renens, qui soutenue par la CISE, c'est un projet qui demande quelques fonds à la commission fédérale des étrangers, qui effectivement ferait une exposition pour informer sur les différents permis et statuts, car il y a énormément de malentendus et de confusions.

Suite au débat concernant le travail « au noir », on peut dire que tout le monde a raison : ceux qui payent des impôts à la source et ceux qui ont une carte AVS sont « au gris », cela veut dire qu'ils n'ont pas de permis de travail parce qu'ils n'ont pas d'autorisation de séjour, étant donné que pour la plupart ils viennent d'un pays extra-européen et même s'ils avaient un patron qui les engage, même si les lois au niveau de la Confédération sont votées, ils ne peuvent pas avoir de permis de séjour, d'où cette situation « au gris ».

M. M. Scala (soc.) : En tant que responsable de la commission migration du parti socialiste vaudois, je me suis longtemps occupé de ce problème et cela existe, il y a plus de 1'200 demandes de régularisation des sans-papiers auprès de la Confédération.

Ce sont souvent des ex-saisonniers des Balkans par exemple, qui sont restés en Suisse après la guerre et qui ont continué à travailler chez des patrons, mais sans-papiers, sans autorisation légale.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Ce qui a poussé la Municipalité à prendre cette position, comme d'ailleurs le Conseil d'Etat, c'est la constatation que depuis plus de 20 ans, dans les cantons romands les enfants de « sans-papiers » sont scolarisés ; la personne qui a initié cela de façon officielle, c'est le conseiller d'Etat genevois Fölmi du PDC. Une photo avait fait le tour de la presse : un grand gaillard qui avait pris un enfant par la main et qui avait dit « ...à Genève, il n'y aura pas d'enfant qui n'ira pas à l'école ».

On se trouve avec une situation où dire qu'un enfant qui a toujours été à l'école et qui se trouve à l'âge de 15 ans avec ses parents, qui sont toujours dans la même situation d'où les positions de Conseil d'Etat d'ouvrir les classes au gymnase, en classe de

perfectionnement, à l'école des métiers, d'où finalement le débat actuellement en cours quant à l'apprentissage des sans-papiers.

Finalement ce sont des situations qui ne sont pas cohérentes : d'un côté ces jeunes sont en situation illégale, mais ils vont néanmoins à l'école ! Cette situation est bien réelle !

M. Ch. Widmer (rad.) : Je trouve l'initiative qui a été celle d'Elena Torriani excellente ; elle met le doigt sur une hypocrisie « crasse », on fabrique des gens qui vivront avec le système qui est le nôtre, aujourd'hui dans la clandestinité depuis leurs premières années d'enfance, puis ils iront à l'école clandestinement, ils iront en apprentissage clandestinement, ils déclareront leurs affaires sociales clandestinement, ils payeront des impôts clandestinement, ils entreront dans la vie professionnelle clandestinement, puis peut-être se marieront-ils clandestinement, puis referont des enfants clandestinement qui devront recommencer eux-mêmes le cycle clandestinement...

Merci d'avoir mis le doigt là-dessus, mais cela ne fait pas forcément du bien...

M. le Président soumet au vote la réponse municipale ; la majorité des membres accepte cette réponse et renonce à nommer une commission d'étude.

- 9. Comptes communaux - Exercice 2003 :**
a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,
b) de la Commission intercommunale de la STEP,
c) de la Commune de Renens,
Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

M. J.-M. Reymond, président-rapporteur, indique deux modifications au rapport envoyé aux conseillers communaux :

Urbanisme (page 4 du rapport de la commission des finances)

Comptes examinés :

4.350.3141.02 Entretien des bâtiments – rénovation : - 34'000 fr. par rapport au budget
= moins de rénovations parce que moins de départs de locataires

Sécurité publique (pages 5 et 6 du rapport de la commission des finances)

L'examen des comptes par les commissaires laisse apparaître les commentaires suivant :

De manière générale nous constatons une petite diminution des charges, ainsi qu'une augmentation des recettes. La diminution des recettes sur les patentes est directement liée au changement de la loi.

Comptes examinés :

600.3521 Le dépassement est lié à l'achat d'une ligne de tir au stand de Vernand.

Observation n° 1

Le dépassement du compte 600.3521 aurait dû faire l'objet d'une information à la Commission des finances conformément au règlement en vigueur. Cette information n'a pas été faite et la Commission des finances le déplore.

610.3139	Ce dépassement (Fr. 9'000.- de munition) est lié au fait du renouvellement, et des formations y relative, plus rapide que prévu, de places laissées vacantes suite à des démissions.
610.3511.01	Nombreuses heures supplémentaires destinées à la demande de passeports, prise en charges dorénavant par les communes au lieu de l'Etat.
650.3013	L'ajustement des tarifs selon les recommandations de l'ECA, en vue d'uniformiser les tarifs d'interventions. A titre d'exemple, une intervention feu était mieux rétribuée, qu'une intervention de type ascenseur bloqué.

La commission des finances accepte la réponse.

a) Comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

b) Comptes de la Commission intercommunale de la STEP

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c) Comptes de la Commune de Renens

Voici le déroulement des opérations concernant les comptes de la commune :

- analyse des comptes, dicastère par dicastère. Vous voudrez vous exprimer au fur et à mesure de cet examen en indiquant la page concernée, puis le numéro du compte en cause. La parole sera donnée aux représentants de la Municipalité pour une réponse immédiate ;
- lecture des conclusions par M. J.-M. Reymond ;
- vote.

M. le Président propose, étant donné que la parole n'est pas demandée, de procéder à l'analyse des comptes communaux dicastère par dicastère et d'exprimer les remarques ou questions au fur et à mesure de leur examen, en parallèle avec le rapport de la commission des finances :

- ✓ *Préambule (p. 3 à 11)*
- ✓ *Administration générale (p. 12 à 25)*
- ✓ *Finances (p. 26 à 33)*

- ✓ *Domaines et bâtiments (p. 34 à 43)*
- ✓ *Travaux (p. 44 à 55)*
- ✓ *Instruction publique et cultes (p. 56 à 75)*
- ✓ *Police (p. 76 à 85)*
- ✓ *Sécurité sociale (p. 86 à 93)*
- ✓ *Récapitulation des charges et revenus (p. 94-95)*
- ✓ *Divers tableaux des charges, revenus, comptes d'investissements, recettes d'investissement par direction et par nature (p. 96 à 119)*
- ✓ *Bilan et inventaire des titres au 31.12.2003 (p. 120 à 123)*
- ✓ *Etat des comptes d'investissements, des prêts, des dettes, des emprunts des fonds (p. 124 à 137)*
- ✓ *Inventaire des immeubles communaux (p. 128 à 142)*
- ✓ *Cautionnements et engagements de la Commune de Renens au 31.12.2003 (p. 143)*

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. J.-M. Dupuis : Je suis assez surpris que personne ne s'inquiète, ne se soucie ... 5 millions de francs l'an dernier, six millions cette année, doit-on accepter ou refuser des comptes, ce n'est peut-être pas le bon débat ! Par contre la politique financière et la façon dont on dépense l'argent à Renens, il faut absolument s'y pencher, je sais c'est difficile on a peu de marge de manœuvre, on est visé de plein fouet par le canton, on a les effets Etacom qui veulent que l'on refille tout au canton et le canton vient nous pomper de l'argent.

Je crois qu'il faut suivre Etacom, comme cela a déjà été dit ce soir et c'est une bonne chose que l'on s'en occupe quand il y a des transferts de charge, on fait des transferts de charges globaux.

A cet effet, j'ai un vœu : la commission des finances et celle de gestion se réunissent pour travailler ensemble et évaluer l'opportunité de réduire notre exécutif à 5 et tout ce qui va avec. A présent, on sait que si on fait des économies comme celle que l'on a fait jusqu'à maintenant on ne va pas s'en sortir, il faut travailler dans le structurel et à cet effet, les commissions des finances et de gestion, avec les partis et avec l'exécutif travaillent là-dessus. Si on regarde les chiffres d'un œil froid, on voit que la dette a augmenté de 75 %. En 5 ou 7 ans, on voit qu'il sera très difficile d'inverser la tendance, si on ne fait rien c'est donc vraiment le moment où jamais de faire quelque chose, se remettre en question c'est aussi être cohérent. Moi, c'est la première fois que je vois qu'un produit de Fr. 600'000.— en une soirée se transforme en une charge de Fr. 300'000.--, cela montre qu'aussi bien au niveau municipal qu'au niveau conseil la volonté de faire des économies n'est pas là.

Si la situation est vraiment préoccupante, il faut s'en occuper !

C'est donc le moment pour que tous les partis prennent la situation à bras le corps.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Tout à fait d'accord avec Monsieur le conseiller communal J.-M. Dupuis, la situation est difficile et il faut s'en préoccuper. La Municipalité a proposé 99 % des mesures qui sont relativement indolores et maintenant il faut s'attaquer aux mesures structurelles seulement le problème est depuis plusieurs années que la Municipalité réfléchit et consulte ; je vous rappelle que l'année dernière à l'occasion de l'arrêté d'imposition nous avons informé d'abord, consulté, ensuite mais à part des économies dont j'ai parlé, nous n'avons pas encore reçu de propositions fermes parce qu'on sait très bien qu'à ce moment-là on change complètement d'échelle, ce n'est pas un arrosage de moins ou une tonte de gazon de moins ou vider les corbeilles une fois par semaine dans les bureaux au lieu de deux, mais on s'attaque à des morceaux beaucoup plus gros et personne n'a osé faire la proposition parce qu'il se rend bien compte qu'on va au devant d'un démantèlement ; l'autre aspect, c'est évidemment l'augmentation de revenu.

Je vous rappelle qu'en page 10 des conclusions municipales, il est dit : .." La Municipalité, consciente des difficultés présentes et futures, s'efforce d'y remédier dans la mesure de sa marge d'autonomie. Ainsi, en 2003, refusant de céder à la facilité, elle a opté pour le statu quo en matière d'impôt, en dépit du risque politique encouru, afin de profiter en plein de la "bascule" liée à la démarche EtaCom. ".....

La Municipalité a pris ses responsabilités, mais si maintenant quelqu'un veut proposer une augmentation d'impôts, ce n'est pas moi qui vais le combattre !

Etant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** propose à **M. J.-M. Reymond** de lire les conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu les projets présentés par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

APPROUVE

1. les comptes de la Commission intercommunale Mébre-Sorge arrêtés au 31 décembre 2003
2. les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) arrêtés au 31.12.2003
3. les comptes de la Commune de Renens arrêtés au 31 décembre 2003.

Soumis au vote **les comptes communaux - Exercice 2003** sont acceptés à une très large majorité et deux abstentions.

M. le Président remercie M. J.-M. Reymond et les membres de la commission des finances pour leur laborieux travail.

10. Gestion - Exercice 2003 : **Rapport de la commission de gestion.** **Adoption de la gestion.** **M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.**

M. D. Rohrbach, président-rapporteur de la commission de gestion :

Si vous me le permettez, je souhaiterais apporter ici un complément à mon introduction du rapport de la commission. Je précise que je m'exprime ici à titre personnel. La rédaction de mon introduction du rapport de gestion est datée du 21 mai 2004 et correspond en tout point à mon sentiment à ce moment-là.

Depuis, j'ai reçu comme vous tous d'ailleurs, les réponses de la Municipalité aux remarques et observations de la commission.

Mon sentiment a alors changé, l'utilisation abusive de la "langue de bois" dans ses réponses me font plus que douter des intentions réelles de la Municipalité.

C'est, à mes yeux, se moquer des membres de la commission et de leur travail (je le rappelle plus de 30 séances !) que de se voir répondre que la procédure sur l'attribution des marchés publics est respectée, alors qu'en séance, le dicastère concerné, en présence du Municipal, nous affirme que la Commune est obligée de mandater le SIE à cause d'une obscure convention financière réglant la tarification de l'éclairage public et que de ce fait, le service n'a donc pas effectué d'autres appels d'offres.

C'est se moquer de la commission que de voir d'obscurs calculs utilisant un montant payé de Fr. 1'270'000, au lieu de 1'034'000.- de la seule adjudication municipale présentée pour justifier le respect de la clause des "minimis" de la loi vaudoise sur les marchés publics, alors que la direction concernée n'en avait jamais entendu parler avant notre visite.

Je ne me pencherai pas ni sur les vessies que la Municipalité veut vous faire prendre pour des lanternes, je devrais plutôt dire des DEVIS pour des FACTURES, joints avec les réponses, ni sur la difficulté d'obtenir la concordance entre les conventions et les règlements communaux.

La Municipalité devrait prendre conscience que la commission n'est pas là pour lui tirer dessus à boulets rouges, mais plutôt pour lui éviter, ainsi qu'aux collaborateurs communaux, des erreurs ou des dérives liées au train-train quotidien et bien compréhensibles d'ailleurs.

Si des règlements existent, ce sont des garde-fous qui peuvent éviter certains pièges notamment des procédures de recours longues et coûteuses et non pas des "machins" juste posés là pour embêter ceux qui travaillent.

La commission, lorsqu'elle émet des remarques ou des observations, ne met la Municipalité ni à l'amende, ni en prison, ni ne demande de réductions de traitement pour ses membres. Elle est composée d'adultes responsables, de tous bords, qui tous ont des activités et qui parfois font également des erreurs ; ils sont donc capables de comprendre certains déraillements.

A mes yeux, il eut mieux valu des aveux sur certains points que l'usage de la "langue de bois" et je souhaite qu'à l'avenir le détournement en corner et l'obstruction systématique soit réservée au seul "Euro" !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je crois que la Municipalité est assez surprise d'entendre les termes avec lesquels le président de la commission de gestion parle ce soir !

Cela n'a rien à voir avec la manière dont nous avons travaillé et je crois pouvoir dire que, s'il est une Municipalité prête à vous donner tous les documents, toutes les informations désirées, c'est bien la vôtre. Nous ne pouvons pas accepter les termes que vous avez utilisés. Il n'est en effet nullement question de « noyer le poisson » ou de manquer de respect.

Il y a une exagération et j'espère que votre langage était excessif ce soir. Que vous ne soyez pas d'accord avec certaines réponses municipales, c'est votre droit et nous en discuterons, mais pour la manière dont vous vous êtes exprimés, j'ose espérer que vous pourrez nous dire tout à l'heure que c'était un peu excessif.

M. le Président donne la parole au président-rapporteur de la commission des gestion, **Monsieur Daniel Rohrbach**, concernant les commentaires de la commission de gestion suite aux réponses de la Municipalité quant aux observations et remarques :

(1.3) Le cahier des charges de tous les collaborateurs a-t-il enfin été réalisé et un contrôle a-t-il été effectué par le responsable du Service du personnel de la Commune ?

On a fait des descriptifs nominatifs pour pratiquement tous les postes de collaborateurs, avec quelques exceptions à Sécurité Publique, vu le grand nombre de départs et d'arrivées. En revanche, on n'a pas encore réglé le cas des Chefs de service. Les descriptifs contiennent d'abord un en-tête général, ensuite les missions principales et enfin les exigences requises.

Observation 1 (page 3) – La Commission de gestion demande que d'ici fin 2004 on règle le cas des Chefs de service, tant en matière d'évaluation que de cahier des charges.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de la demande de la Commission de gestion. Si le descriptif de poste, tel qu'il a été élaboré pour l'ensemble du personnel, peut être utilisé sans autre pour les chefs de service, il est nécessaire de concevoir un système d'évaluation périodique spécifique.

Vu l'absence d'engagement précis en matière de délai, la Commission de gestion refuse la réponse.

Mme A.- M. Depoisier, syndique, indique que fin 2004 les chefs de service auront un descriptif de poste et que l'évaluation aura lieu en 2005.

M. le Président soumet cette réponse au vote : le conseil communal accepte la réponse de la commission de gestion.

(1.7) Comment la responsable des archives communales procède-t-elle en matière d'archivage ?

En 2003, on a surtout fait un inventaire des archives existantes, dispersées en divers endroits de la Commune. On a pris contact avec l'archiviste employée conjointement par Prilly, Chavannes, Ecublens et Jouxens pour qu'en juin 2004 elle fasse le tour des archives communales avec notre archiviste locale pour lui donner des conseils et assurer des bons choix techniques au départ. On conservera les archives sur papier, d'autres supports (microfilms par exemple) ne présentant pas la garantie d'être toujours lisibles à l'avenir.

Remarque 1 (page 4) – La Commission de gestion reviendra sur le sujet lors de son examen de l'année 2004.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de cette remarque.

(1.9) La SGA respecte-t-elle intégralement les limites posées par le règlement communal sur les procédés de réclame, y compris les règles qui ne sont pas écrites dans la convention qu'elle a signée avec la Commune ?

Rappelons que le règlement communal interdit toute publicité pour le tabac et pour les alcools de plus de 15 volumes pour 100 sur les terrains propriétés de la Commune, en dehors des lieux de vente et de leurs alentours. La convention se contente de limiter ces publicités à 10 % du volume total de publicité sur ces terrains et de les interdire à proximité des écoles, des lieux sportifs ou fréquentés par les jeunes. La Municipalité estime qu'il ne vaut pas la peine de mettre la convention en conformité avec le règlement. En effet premièrement, cette publicité est déjà très limitée ; secondement, l'interdiction la ferait tout simplement passer des panneaux sur propriété publique à ceux sur propriété privée sans que cela change quoi que ce soit pour le public cible ; et enfin le Canton va probablement changer les règles du jeu dans un sens plus restrictif ; donc autant attendre sa décision pour ne pas changer deux fois la convention.

Observation 2 (page 4) – La Commission de gestion rappelle que le règlement a été voté en 1995 et que les conventions doivent respecter les règlements votés par le Conseil communal.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité ne peut que souscrire à cette observation, mais estime néanmoins qu'en fonction des circonstances, il n'y a pas lieu aujourd'hui de changer la convention avec la SGA. Toutefois, le nécessaire sera fait dès que possible de manière à la rendre conforme à notre règlement.

La Commission de gestion s'étonne que depuis 1995 la Municipalité n'ait pas encore trouvé l'occasion de réviser la convention et refuse donc la réponse.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, indique que la Municipalité maintient sa réponse.

M. le Président soumet cette réponse au vote : le conseil communal accepte la prise de position de la commission de gestion.

(1.10) Quelles démarches ont été faites en 2003 pour combler le déficit d'image de la Commune de Renens ?

La plus spectaculaire en 2003 a été la fête interculturelle. Le site Internet attire toujours plus de visiteurs (environ 2'000 pour décembre 2002, 4'500 pour décembre 2003 et 5'500 pour avril 2004). L'enquête sur l'image de Renens a suscité beaucoup de réponses. On en recevra les résultats en avril 2004.

Remarque 2 (page 5) – La Commission de gestion se réjouit de recevoir les résultats de l'enquête.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est maintenant en possession d'un rapport intermédiaire concernant l'enquête sur l'image de Renens (Marketing urbain). Nous avons le plaisir de vous remettre, en annexe, le communiqué de presse qui tient lieu de résumé. Le rapport est à disposition sur le site Internet de la Commune. De plus, la Municipalité tient à préciser qu'elle procédera à une analyse précise de ce document au début du mois de septembre prochain. Cette analyse débouchera sur des propositions ou des actions concrètes et le Conseil communal sera tenu au courant de la situation.

Observation 4 sur la gestion de 2002, maintenue par le Conseil communal – La Commission de gestion souhaite que la confidentialité du vote puisse être garantie aux gens qui viennent voter au Greffe, comme dans l'ancienne procédure de vote anticipé.

Légalement, le Greffe municipal n'est pas un lieu de vote, mais seulement de dépôt de l'enveloppe. Qu'il fasse plus, en aidant des gens qui ont perdu ou mal rempli leur bulletin de vote et en aimeraient un de rechange est certes sympathique, mais ne justifie pas qu'en plus on fournisse un isolement à ces quelques personnes.

Réponse de la Municipalité dans son rapport sur la gestion 2003, page 6 – Conseil communal sous « Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2002 » :

La Municipalité ne peut que maintenir sa position. En effet, la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) précise à son article 17c :

« Les communes rendent possible, pendant au moins deux des quatre jours qui précèdent celui du scrutin :

- soit le vote au local de vote ;
- soit le dépôt de l'enveloppe de transmission auprès de l'administration communale (pendant les heures d'ouverture officielles) ou dans sa boîte aux lettres.

En outre, elles font relever une dernière fois leur boîte aux lettres le matin du jour du scrutin à l'heure de la fermeture du bureau de vote. »

Remarque 3 (page 7) – La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité, mais pense que s'il y avait au Greffe municipal un coin avec table et sièges, cela pourrait servir à bien des usagers, même indépendamment de toute votation.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de la remarque, mais s'en tient à la réponse fournie ci-dessus.

(2.10) Quelles sont les compétences financières des collaborateurs communaux concernant les comptes d'investissement ?

En ce qui concerne les dépenses courantes, tant qu'elles restent dans le cadre du budget de fonctionnement, les compétences sont fixées ainsi dans le règlement interne de la Municipalité : le Chef de service peut engager jusqu'à 2'000 francs par cas et un Municipal peut aller jusqu'à 10'000 francs ; au-delà, c'est la Municipalité dans son ensemble qui doit se prononcer.

En revanche, rien n'est précisé quant aux dépenses effectuées dans le cadre d'un préavis. Selon Finances-Cultes, il serait judicieux d'appliquer les mêmes règles, tant qu'on reste dans le montant prévu à la rubrique correspondante du préavis.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement supplémentaires imprévisibles et exceptionnelles, le Conseil a autorisé la Municipalité à engager jusqu'à 15'000 francs par cas, voire même 50'000 avec l'accord de la Commission des finances ; le Conseil communal se prononce après coup sur ces dépenses.

Quant aux dépassements de crédit dans le cadre d'un préavis, la Municipalité peut, avec l'approbation de la Commission des finances, effectuer des dépassements qui n'excèdent ni 50'000 francs, ni 5 % du préavis. La ratification après coup du Conseil n'est pas nécessaire si le dépassement est de moins de 10'000 francs.

Mais le montant contenu dans un préavis est un montant global composé de montants subdivisés par rubrique. Or s'il y a des règles sur les dépassements de préavis, il n'y en a pas sur les dépassements de rubrique. Selon Finances-Cultes, lorsque le Conseil approuve le montant global d'un préavis, il approuve aussi implicitement le montant de chaque rubrique ; il faudrait donc fixer les mêmes limites de 10'000 et 50'000 francs aux dépassements de rubriques ; on

empêcherait ainsi de dépenser plus sur une rubrique seulement parce qu'on a économisé sur les autres.

En ce qui concerne la nature des dépenses, toutes devraient concerner l'objet du préavis. Les économies sur le projet ne peuvent servir à faire autre chose étranger à l'objet considéré, sauf cas exceptionnel dûment approuvé par la Municipalité.

Observation 3 (page 11) - La Commission de gestion constate qu'aucune de ces dispositions n'a été respectée lors de la réalisation du préavis 58/00 et demande à la Municipalité d'établir un règlement précis concernant les dépenses liées aux crédits d'investissement. D'autre part, elle souhaite que les dispositions ci-dessus soient rappelées à tous les collaborateurs communaux concernés.

Réponse de la Municipalité : Des directives précises existent quant à la forme, le fond et les considérations financières d'un préavis ainsi qu'au décompte final. Il s'agit d'appliquer le règlement interne de la Municipalité.

En ce qui concerne les dispositions financières relatives aux investissements, la Direction des finances les rappellera aux Directions.

La Commission de gestion prend acte de la réponse et demande de recevoir le règlement interne mentionné.

M. M. Scala (soc.) : Lorsque la commission demande à la Municipalité, si elle prend des mesures pour s'assurer si dans les travaux qu'elle soustraite, elle n'engage pas de travailleurs "au noir", il faut être clair, ce n'est pas les personnes travaillant "au noir" qu'il faut condamner, mais savoir si les conventions salariales ou syndicales sont respectées.

Le Conseil communal prend acte de la réponse et accepte la position de la commission de gestion.

(3.16) Préavis 58/00 (Village)

La Commission souhaite avoir le détail de la facture du SIE N° 2002/6602 ainsi que toutes les adjudications, décisions municipales, autres appels d'offres, etc... relatives à ces travaux.

Il n'y a eu qu'une demande au SIE (en 2 fois). Il n'y a pas eu d'adjudication municipale, ni de décisions municipales (total des dépenses d'éclairage : Fr. 136'333.65). La Commission n'a pas reçu le détail de la facture.

La différence entre la première et la deuxième offre du SIE s'explique par une "mise à jour" du projet entre le préavis et sa réalisation.

Remarque 4 (page 14) – La Commission de gestion ne trouve pas normal qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres pour ce préavis.

Réponse de la Municipalité : Ce n'est pas exact : les travaux principaux ont été mis en soumission selon la loi sur les marchés publics pour les travaux du SIE. Le marquage et les honoraires n'ont pas été mis en soumission, car repris des offres antérieures adaptées au coût de la vie.

Remarque 5 (page 14) – La Commission de gestion attend toujours le détail de la facture 2002 / 6602.

Réponse de la Municipalité : Le détail de la facture demandée est joint en annexe.

(3.17) Préavis 58/00 (Village)

La Commission souhaite voir les décisions municipales concernant les modifications des travaux exécutés par rapport à ceux projetés dans le préavis.

Il n'y a eu aucune décision municipale. Le Chef de service (ou le responsable du chantier) prend les décisions en fonction de l'évolution du chantier et au fur et à mesure que les problèmes surgissent. Il en informe le Municipal.

Observation 4 (page 14) – La Commission de gestion est surprise que des décisions financièrement importantes soient prises par un Chef de service sans être ratifiées officiellement par l'autorité politique.

Réponse de la Municipalité : Lors de modifications de travaux impliquant des décisions financières, les limites de compétences des Conseillers municipaux et des Chefs de service sont définies par le règlement interne de la Municipalité. Voir également chiffre 2.10 ci-avant.

La Commission de gestion refuse la réponse, car celle-ci ne répond pas à l'observation.

<p>M. le Président soumet cette réponse au vote : le conseil communal accepte de suivre la position de la commission de gestion.</p>

Observation 5 (page 14) – La Commission de gestion demande le coût total de la pétanque, en incluant le nombre d'heures du personnel, les travaux de génie civil et les fournitures de matériel (gravier).

Réponse de la Municipalité : Fourniture : Fr. 14'300.-- + personnel Fr. 9'600.-- = Fr. 23'900.--.

La Commission de gestion accepte la réponse.

(3.18) Préavis 58/00 (Village)

La Commission souhaite connaître le montant de toutes les dépenses non prévues dans le préavis (tels que éclairage de Noël, pétanque, etc...)

Les sommes approximatives sont les suivantes : Fr. 3'300.- pour l'éclairage de fête, Fr. 2'900.- pour un luminaire supplémentaire au Sentier de la Gare posé en 1996, Fr. 3'000.- pour un candélabre supplémentaire.

Il y a en plus Fr. 14'300.-- de fournitures pour la pétanque. Les travaux ont été exécutés par le personnel communal, soit 168 h x Fr. 57.--/h = Fr. 9'576.--.

Observation 6 (page 15) – La Commission de gestion s'étonne que des objets non prévus dans le préavis soient portés au compte de celui-ci.

Réponse de la Municipalité : Le coin de pétanque remplace le jardin prévu dans le préavis pour un montant de l'ordre de Fr. 26'000.--.

La Commission de gestion prend acte de la réponse.

(3.19) Préavis 58/00 (Village)

Dans ce préavis de Fr. 1'662'000.--, il n'y a eu qu'une seule adjudication municipale respectant la Loi Vaudoise sur les Marchés Publics, et ce pour un montant inférieur à Fr. 1'000'000.-- Pourquoi ?

L'adjudication concerne des travaux de génie civil, canalisations, terrassement, bordures, etc. attribués à Wallo. Le reste concerne des montants inférieurs.

Remarque 6 (page 15) - La Commission rappelle que selon l'article 5 du règlement d'application de la loi sur les marchés publics, au maximum 20% du montant total de ce préavis pouvait être octroyé en dehors de toute adjudication.

Réponse de la Municipalité : Un montant de l'ordre de Fr. 85'000.-- provenant d'études précédentes de la zone du Village a été introduit dans le préavis, ce qui ramène celui-ci à Fr. 1'577'000.--. 20% = Fr. 315'000.-- - Adjudications à Walo Bertschinger : Fr. 1'270'000.--, compris travaux supplémentaires, divers et augmentation du coût de la vie.

Les adjudications en dehors de l'article 5 de la loi sur les marchés publics sont les suivantes :

SIE	Fr. 136'000.--
Études	Fr. 27'000.--
Honoraires réalisation :	Fr. 115'000.--
Honoraires géomètre :	Fr, 12'000.--
Marquage :	<u>Fr. 10'000.--</u>
Total :	Fr. 300'000.--

Elles sont donc respectées.

Les documents connus de la Commission de gestion mentionnent une adjudication à Walo Bertschinger de Fr. 1'034'000.--

(4.5) Quelles ont été les activités de « Monsieur Vélo » dans la Commune ? Si un citoyen renanais a des améliorations à suggérer dans ce domaine, doit-il s'adresser à lui ? Et sinon à qui ?

Monsieur André Peneveyre est le « Monsieur Vélo » de Renens. Il a été désigné à cette tâche en raison de son goût pour la pratique du vélo et de son activité de chauffeur de poids lourd, qui lui donne une bonne vue d'ensemble sur le réseau routier de Renens. En 2003, il a été gravement atteint dans sa santé et a dû interrompre son travail pendant une longue durée. Il prend sa retraite

en juin 2004 et sera remplacé à cette date par un employé qui travaille pour la Commune de Renens.

Monsieur Bernasconi n'a jamais consulté Monsieur Peneveyre. Il admet qu'il est dommage que « Monsieur Vélo » ne soit pas consulté avant les travaux routiers, soit par Police, soit par l'urbaniste.

Tout citoyen renanais qui a une suggestion à faire doit s'adresser à la Municipalité, à la Police ou à la Cheffe du service de l'urbanisme qui fera le relais avec l'urbaniste.

Observation 7 (page 17) – La Commission de gestion regrette que « Monsieur Vélo » ne soit pas consulté. Si la formule qui a été adoptée ne fonctionne pas, la Commission demande à la Municipalité d'en proposer une autre plus efficace.

Réponse de la Municipalité : Le fait que la collaboration avec M. Peneveyre ait été ralentie, pour des motifs par ailleurs explicables, ne signifie pas que la formule adoptée ne fonctionne pas. C'est pourquoi, elle sera reconduite et le nouveau « Monsieur Vélo », qui devra être à la fois « mordu » de la petite reine et conducteur de poids lourd sera consulté lors de nouveaux aménagements routiers. De même, sa connaissance du terrain lui permettra de faire des propositions d'améliorations.

La Commission de gestion refuse la réponse et renouvelle sa demande d'une formule efficace.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : J'aimerais mieux expliquer pourquoi la Commission de gestion ne croit plus au fonctionnement de la formule actuelle.

Rappelons que l'idée de ce Monsieur Vélo n'était pas avant tout de proposer des améliorations pour les cyclistes ; en effet, ces améliorations peuvent déjà être proposées par des personnes extérieures à l'administration : conseillers, habitants, associations de cyclistes. Non ! l'idée était plutôt de prévenir à temps les détériorations qui pourraient être apportées aux conditions de déplacement des cyclistes par certaines décisions municipales.

Un exemple parmi beaucoup d'autres : le trajet des Baumettes à Bourg-Dessus ; autrefois, c'était un trajet direct, horizontal et rapide. Mais maintenant, avec les nouvelles interdictions de tourner dans le carrefour Bugnon- chemin de Jouxens, les cyclistes sont probablement censés grimper jusqu'à la route de Cossonay pour redescendre un peu plus loin.

Pourquoi donc a-t-on décidé cette détérioration ? parce qu'après mûre réflexion on aurait jugé que les cyclistes devaient être sacrifiés sur ce point au nom d'intérêts supérieurs ? Non, même pas ! Simplement les décideurs n'ont même pas pensé un quart de seconde qu'il pouvait exister des cyclistes et que cette interdiction pouvait compliquer sérieusement leurs déplacements.

Voilà pourquoi nous avons demandé un Monsieur Vélo qui soit dans la place et auquel on demande systématiquement l'impact sur les vélos de tous les nouveaux aménagements de la chaussée ou de la signalisation. Seulement voilà, les mêmes décideurs qui ne réalisent pas que leurs projets peuvent avoir un impact sur les cyclistes n'ont pas, pour les mêmes raisons, l'idée de demander l'avis d'un Monsieur Vélo !

Conclusion : si l'on veut que cela marche, il faut une personne qui ait un rang hiérarchique suffisant pour être au courant de toutes les séances pouvant concerner les vélos et pour s'y imposer, même si on n'a pas pensé à lui dire de venir. La personne prévue par la Municipalité est certainement tout à fait à la hauteur, mais cela ne sert pas à grand-chose si personne ne la convoque en temps utile !

M. le Président soumet cette réponse au vote : le conseil communal soutient le refus de la commission de gestion.

(4.12) Quels sont les parcs à vélos pourvus de dispositifs permettant d'attacher le vélo ? Y a-t-il des projets pour développer ces types de dispositifs ?

La Commune compte très peu d'équipements de ce type. Pour l'urbaniste-conseil, il est évident qu'il faut créer de telles places..

Observation 8 (page 19) – La Commission de gestion demande qu'on développe des possibilités d'attacher les vélos, notamment aux lieux de stationnement prolongé (arrêts de transport public, écoles, installations sportives).

Réponse de la Municipalité : En complément à la réponse donnée par la Direction de la Sécurité publique, il n'a pas été prévu d'installer des parcs à vélo de façon systématique sur le territoire communal, malgré leur évidente utilité et cela pour des raisons de coûts. Par contre, lorsque l'occasion se présente, en cas de constructions nouvelles par exemple, la possibilité est envisagée. L'éventualité de créer un parc à vélos sécurisé aux abords des nouvelles classes du Caudray est actuellement examinée avec les constructeurs.

Pour la petite histoire, il n'est pas inutile de préciser que certains emplacements sécurisés, mis à disposition des cycles par les CFF à la gare, sont payants !

La Commission de gestion prend acte de la réponse, mais regrette le manque de considération accordée à la problématique cycliste à Renens.

Observation 5 sur la gestion de 2002, maintenue par le Conseil communal – Le texte de cette observation était le suivant :

Pour des raisons de politique du trafic, il faut éviter que des Renanais soient obligés d'aller au travail en voiture seulement parce qu'ils ne peuvent pas laisser leur voiture parquée dans leur quartier pendant la journée. La Municipalité est priée de chercher une solution (macarons ou autre).

Réponse de la Municipalité dans son rapport sur la gestion 2003, page 6 – Conseil communal sous « Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2002 » :

Il s'agit là d'une question qui préoccupe la Municipalité. La mise en place de macarons nécessite une réflexion approfondie et une étude particulière. Dès lors, la Municipalité fera le nécessaire.

Observation 9 (page 20) – La Commission de gestion accepte la réponse de la municipalité et attend des nouvelles sur ce point.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité maintient sa réponse et tiendra le Conseil communal au courant de l'évolution de ce dossier.

(5.3) Hormis avec la Fanfare « La clé d'argent » (Fr 13'000.--), la Municipalité a-t-elle d'autres conventions avec d'autres sociétés locales qui règlent les conditions d'octroi de

subventions spéciales (en dehors de la clé de répartition ordinaire) ? Si oui, avec quelles sociétés et quels sont les montants de ces subventions ?

Un accord est intervenu entre les communes de Prilly et Renens concernant le MOJU (MOUvement JUnior région lausannoise de hockey). Une subvention de 14.000.-- pour Prilly et de 10.000.-- pour Renens a été allouée pour la saison 2003-2004. Cette subvention sera rediscutée au début de chaque année avec les responsables du MOJU. Actuellement, 17 joueurs habitant Renens font partie du MOJU.

Remarque 7 (page 21) – 10'000 francs pour 17 joueurs, c'est cher !

Réponse de la Municipalité : Les clubs sportifs et les sociétés récréatives sont de manière générale subventionnés en fonction de leur activité et du nombre de jeunes inscrits, domiciliés ou pas à Renens. Dans le cas présent, il s'agit donc de subventionner le mouvement junior de hockey et il a été décidé avec Prilly d'établir une clé de répartition en fonction du nombre de jeunes Prillérans ou Renonais inscrits dans les deux clubs. Pour information, le MOJU comprend en tout 560 joueurs, inscrits dans quatre clubs, soit le Lausanne HC, le Star Lausanne, le Prilly et le Hockey Club Renens. 350 de ces jeunes sont licenciés, dont 70 à Prilly et 63 à Renens. A ce jour, 21 sont domiciliés à Renens. La Ville de Lausanne subventionne le MOJU par un montant d'environ Fr. 130'000.-- et l'Etat de Vaud Fr. 70'000.--. De plus, les responsables du MOJU contactent, chaque année, toutes les communes qui ont un joueur au moins et, par cette démarche, obtiennent des subventions volontaires pour environ Fr. 4'000.-- par année.

(5.4) A quelle fréquence la salle polyvalente des Pépinières est-elle occupée et pour quelles activités ?

Elle a été utilisée 18 fois de septembre 2003 à mai 2004.

	Heures	Utilisateurs	Activités
9 septembre 2003	18h00 – 20h00	Cycle de Transition	Conférences des parents
15 septembre 2003	15h30 – 17h30	Mme Dupasquier	Conf. maîtr. enfantines
30 septembre 2003	18h00 – 20h00	Cycle de transition	Conf. des parents
31 octobre 2003	13h50 – 15h10	Mme Ischi	Cours de théâtre
04 novembre 2003	15h00 – 17h30	M. Equey	Conf. des maîtres
06 novembre 2003	15h30 – 18h00	Mme Jungo Simplon	Conf. Des maîtresses
17 novembre 2003	17h00 – 22h00	Mme Roth	Assemblée
26 novembre 2003	16h00 – 22h00	Urb.-Constr.-Bât.	Repas de service
11 décembre 2003	13h50 – 15h20	Mme Ischi	Cours de théâtre
23 décembre 2003	07h00 – 18h00	M. Copt	Noël Collège Verdeaux
16 janvier 2004	17h00 – 22h00	Clé d'Argent	Apéritif
19 janvier 2004	15h45 – 18h00	Mme Verdon	Réunion institutrices
2 mars 2004	13h50 – 15h20	Mme Ischi	Cours de théâtre
9 mars 2004	15h45 – 17h00	Mme Porchet	Réunion institutrices
2 avril 2004	10h00 – 12h00	M. Equey	Conférence des maîtres
17 mai 2004	08h00 – 16h30	M. Equey	Niveaux
18 mai 2004	08h00 – 16h30	M. Equey	Niveaux
19 mai 2004	08h30 – 16h30	M. Equey	Niveaux

Les indications concernant l'année scolaire précédente n'ont pas été conservées, l'occupation de cette salle n'étant pas facturée.

Remarque 8 (page 21) – La Commission de gestion s'étonne que cette salle soit si peu utilisée et quasi seulement par les écoles.

Réponse de la Municipalité : Cette salle est réservée prioritairement pour les écoles. Elle n'est pas, actuellement en tout cas, proposée à la location comme le refuge ou la buvette de la salle de spectacles. En ce qui concerne principalement la cuisine, il faut préciser que celle rattachée à cette salle n'a pas, et de loin, les mêmes équipements. Il est encore trop tôt pour juger de son utilisation par les écoles et d'envisager d'élargir le cercle des bénéficiaires. Néanmoins, la Municipalité se reposera la question à la fin de l'année scolaire 2003-2004.

(6.4) Dans quel compte trouve-t-on les frais liés à l'équipement de la salle de cours des pompiers ? Quelle est la fréquentation de cette salle? L'équipement complet (beamer, sono, vidéo, DVD) était-il vraiment nécessaire?

Les frais liés à l'équipement complet (beamer, sono, vidéo, DVD) de la salle de cours des pompiers se montent à Fr. 10'000.--. Cette dépense figurait au budget 2003 sous rubrique 650.3111.02. Cet équipement est destiné à l'instruction du personnel du SDIS. Il est également utilisé pour les réunions des polices de l'Ouest entre 3 et 4 fois par année. L'ECA en a également profité lors de sa visite. Cette installation pourrait aussi être utilisée par d'autres services, mais ce n'est pas le cas.

Observation 10 (page 24) – La Commission de gestion souhaite que cette salle soit utilisée plus souvent par les différents services de la Commune.

Réponse de la Municipalité : Une information sera à nouveau donnée au sein des différents services de l'Administration communale pour leur rappeler cette possibilité.

La Commission de gestion accepte la réponse.

(6.6) A quoi ont abouti les pourparlers pour obtenir de la part de la Préfecture la restitution du montant de certaines amendes ?

Les pourparlers ont déjà débuté en 1987. La Commune a relancé plusieurs fois la Préfecture, afin d'obtenir un pourcentage en retour sur certains encaissements d'amendes. En 2003 le Préfet a émis un préavis positif et a établi un rapport au Conseil d'Etat. Le dossier est actuellement chez le Conseiller d'Etat P. Broulis. La Commune de Renens va écrire prochainement au Conseil d'Etat.

Remarque 9 (page 25) – La Commission de gestion désire être informée des résultats de cette démarche, avec leurs incidences financières.

Réponse de la Municipalité : cette démarche est toujours en cours à la Préfecture du district. La Municipalité communiquera ces résultats dès qu'elle en aura eu connaissance.

(6.13) Concernant les arrêts TL situés sur le côté inhabité de la rue de Lausanne, est-il possible d'adapter la programmation des feux pour que les usagers puissent traverser et entrer dans le bus pendant qu'il a encore les portes ouvertes ?

Les renseignements obtenus auprès des TL ont permis de savoir que dès l'arrivée d'un véhicule TL sur la zone d'arrêt, la demande de passage au carrefour est enregistrée par l'armoire de commande des feux au moyen d'une boucle inductive placée dans le sol. Après 20 secondes (laps de temps calculé par les TL en fonction de l'affluence moyenne des passagers descendant et/ou montant dans un trolleybus), le libre passage (feu vert) est donné au véhicule TL.

Si par hasard le véhicule TL ne peut pas profiter de cette "fenêtre" de passage, un temps d'attente compris entre 1 min. 40 sec. et 2 min. s'écoule avant que le passage du véhicule TL soit à nouveau accordé.

Le principe de régulation qui précède, ainsi que le temps d'attente en cas de "départ reporté", explique pourquoi un conducteur de véhicule TL ne peut pas se permettre d'attendre l'arrivée des passagers en retard sur l'horaire.

Observation 11 (page 27) – La Commission de gestion ne demande pas que les bus attendent les retardataires. Elle demande seulement que les passagers arrivés à temps ne soient pas empêchés d'atteindre le bus par la faute d'un feu pour piétons obstinément rouge, comme cela arrive par exemple au 1^{er}-Août.

Réponse de la Municipalité : la Municipalité prend acte de cette observation et l'examinera avec les TL, cette problématique n'étant pas de sa compétence.

La Commission de gestion accepte la réponse et attend le compte rendu de la séance avec les TL, ainsi que les propositions d'amélioration.

La discussion se poursuit sur «Police 2000». Des informations et projections nous ont été données par le Commandant de police.

Remarque 10 (page 27) – La Commission de gestion demande que le Conseil communal soit informé régulièrement de la suite donnée à ce dossier.

Réponse de la Municipalité : la Municipalité continuera à informer le Conseil communal par sa Commission de gestion de l'avance de ce dossier.

Rencontre de la Commission de gestion et du Comité de pilotage Sécurité publique

L'audit de Blanc Consultants a permis de confirmer les besoins de réorganisation au sein de la Direction de la Sécurité publique.

Dans un premier temps, la Commission est informée que le COPIL (Comité de pilotage) ne se réunit plus. La Direction de la Sécurité publique nous remet néanmoins un dossier, établi par le COPIL, intitulé *Synthèse des objectifs encore à finaliser ou à étudier*.

Observation 12 (page 28) – La Commission de gestion est surprise que le COPIL ne soit même pas mentionné dans le rapport municipal de gestion ; elle souhaite que ce Comité continue à se réunir avec la présence des Municipaux qui en font partie, compte tenu des investissements qui ont été effectués dans l'audit, ainsi que des nombreuses tâches pas encore réalisées.

Réponse de la Municipalité : ce dossier n'est effectivement pas clos. Différentes démarches sont encore à l'étude ou en voie d'être concrétisées, au niveau de la communication essentiellement. La Municipalité veillera au suivi de ces opérations menées par les groupes de travail désignés par la Direction de la Sécurité publique et validés par le COPIL.

La Commission de gestion prend acte que le dossier n'est pas clos et sera attentive à son avancement.

(7.3) Comment a-t-on choisi les restaurateurs des 2 réfectoires ?

Pour le réfectoire du nord, c'est au moment de sa création que le restaurant l'Estoril a été choisi.

Lors de la création du réfectoire du Censuy, l'Estoril avait été approché, mais il avait fait savoir qu'il ne pourrait pas assurer cette charge supplémentaire. Le service de Sécurité Sociale a alors lancé un appel d'offres auprès des restaurateurs du sud de Renens, ainsi qu'auprès du traiteur Helfenstein qui ravitaille déjà le collège de la Planta. Il y a eu très peu de réponses. Les critères d'attribution ont été le prix, mais aussi des structures déjà existantes, par exemple pour la livraison des repas, structures pour garder les repas au chaud, etc. Le contrat a été attribué à Helfenstein.

Lors de la mise au concours du réfectoire du Censuy, un restaurateur du nord avait fait une offre spontanée qui finalement a été refusée car il n'avait pas les structures nécessaires pour le transport des repas.

On n'envisage pas de nouveaux appels d'offres, car Sécurité Sociale est satisfaite des services des 2 restaurateurs ; d'ailleurs peu de restaurants avaient fait connaître leur intérêt.

Remarque 11 (page 30) – La Commission de gestion suggère qu'une renégociation soit effectuée tous les 5 ans.

Réponse de la Municipalité : Le service de la Sécurité sociale prend note de cette suggestion et en tiendra compte.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. M. Scala (soc.) : A la page 28, j'ai appris que les policiers de Renens ont le sentiment d'être mal aimés et on l'impression d'avoir une image pas rassurante.

Je reviens sur un point, dont la presse a déjà traité : la vie nocturne et les contrôles de police durant la nuit. Renens est une grande ville - tout comme Vevey, Yverdon, etc... - mais il n'y a pas grand chose, cela s'explique car Lausanne, capitale, offre davantage d'activités nocturnes.

Ce que je ne comprends pas - cet avis est également partagé par d'autres concitoyens - pourquoi il y a discrimination vis-à-vis des usagers qui rentrent la nuit, qui sont arrêtés par la police municipale soit de Prilly soit de Renens, alors que les lausannois ne le sont pas. Finalement, il est préférable d'habiter sur la Commune de Lausanne !

M. P. Petter, conseiller municipal : Je veux rassurer Monsieur le conseiller communal Michele Scala, il n'y a pas de discrimination qui soit faite à Renens ou ailleurs dans l'agglomération.

L'avis de M. Scala n'est certainement pas celui des lausannois et inversement peut-être. En effet, si des contrôles sont effectués la nuit, c'est pour assurer la sécurité publique, si des personnes se font arrêter c'est qu'elles sont en infraction avec la loi (attitude, comportement douteux, etc...). Ces contrôles sont effectués par toutes les polices de l'Ouest.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose à **M. D. Rohrbach**, président-rapporteur de la commission de gestion, de lire les conclusions :

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A P P R O U V E

la gestion de l'exercice 2003 et en donne décharge aux organes responsables.

Soumise au vote de l'assemblée, la gestion de l'exercice 2003 est acceptée à une large majorité, 3 avis contraire et 4 abstentions.

M. le Président remercie les membres de la commission de gestion pour leur travail.

11. Préavis No 43 :
Pour une démocratie participative de quartier à Renens -
Conseillers communaux-relais.
Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable.

Mme T. Maystre (AeC) : Je souhaite remercier la Municipalité pour cette réponse sous forme de préavis qui en fait ouvre le chantier et je me réjouis de travailler avec cette commission pour en discuter déjà au niveau du Conseil communal.

M. le Président nomme la commission d'étude, étant donné que la parole n'est pas demandée :

Du groupe AeC : Mme Tinetta Maystre, **présidente-rapporteure**

Du groupe libéral : M. Jean-Jacques Aegerter

Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Danièle Pittet M. Ali Hemma Devries
Du groupe socialiste	:	M. Olivier Barraud M. Jacques Studer M. Raymond Vincent
Du groupe radical	:	Mme Nicole Dupont M. Roland Divorne M. Christian Widmer

12. Préavis No 44 :

Admission de 19 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

13. Propositions individuelles et divers.

Mme D. Pittet (F.r.) : "Résolution pour le maintien des postes d'infirmières scolaires à Renens à leur taux actuel."

Exposé des faits :

Actuellement, en ville de Renens, pour les établissements primaires et secondaires, 3 infirmières scolaires se partagent le travail à raison de 48,6% par personne. Elles sont réparties sur plusieurs sites scolaires et se déplacent en fonction des besoins. Leurs tâches ne font qu'augmenter tant il est vrai que les enfants ont de plus en plus besoin de confier leurs bobos physiques, mais aussi leur mal à l'âme. Leur travail a déjà été restructuré et des mesures pas toujours très heureuses ont été prises : pour prendre un exemple, l'examen de la vue est fait en 3ème année Primaire et a été supprimé en 4ème et ce n'est que suite à des plaintes de maux de tête qu'on observe en 5ème année secondaire que des enfants auraient mérité de porter des lunettes, car leur vue s'est dégradée entre temps. On constate donc que le travail de base d'une infirmière scolaire ne peut plus être rempli avec rigueur dans un tel contexte. Mais elles ne font pas que des contrôles de l'état de santé de nos enfants. Leur présence sur le principal lieu de vie des élèves leur permet d'agir souvent avant que des situations ne s'aggravent. Elles font souvent fonction de médiateur. Elles sont parmi les agents les plus actifs dans la prévention. Leur rôle est donc inestimable.

Or, depuis que notre canton distribue des enveloppes sur un principe très égalitariste à tous ses services en tenant très peu compte des spécificités locales, notre ville à population laborieuse et à faible niveau de revenu se trouve désavantagée à tous les niveaux et l'École en est la principale victime. Comme si les restrictions budgétaires au niveau de l'enveloppe pédagogique ne suffisaient pas, c'est maintenant sur la santé de nos jeunes que l'Etat va peser.

Ainsi, l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) dont dépendent les infirmières scolaires et qui reçoit son budget du département de la Santé et de l'Action sociale de M. le

Conseiller d'Etat Rochat a décidé pour des raisons d'équité entre communes de doter toutes les régions du canton d'une stricte et identique dotation équivalent à 1 EPT/1800 élèves. Traduction : un EPT est un Equivalent Plein Temps. Or Renens, pour des raisons que l'on peut comprendre sans avoir suivi des cours à la Sorbonne, bénéficie d'un quota de 1 EPT/1400 élèves et devrait donc s'aligner à la baisse sur les autres communes. Cela signifie que nos établissements perdront 25% de la dotation horaire de nos infirmières scolaires. Le collège de la Planta devra lui aussi subir une réduction de 50 à 40% pour les mêmes raisons. Les communes et les établissements scolaires concernés n'ont pas été consultés et doivent « encaisser » les effets de cette mesure. J'aimerais relever également l'arbitraire et l'insuffisance de cette dotation qui ne tient pas compte des besoins en donnant l'exemple lausannois, qui dispose actuellement de 1 EPT infirmière scolaire pour 800 élèves, exception certes, actuellement payée aussi par le canton (mais par le service de la santé publique), et qui en a l'usage !

Je déplore vivement le double discours du Conseil d'Etat qui invite de manière générale à travailler à la prévention et qui par ses austères décisions nous mène à une péjoration des situations vécues, en égalisant les situations par le bas, plutôt que de fixer des priorités et de s'y tenir et de faire en sorte que des espaces de prévention soient préservés dans nos écoles.

Au vu de ces considérations, je développe ma résolution comme suit :

Le Conseil communal de Renens demande à l'OMSV (Organisme médico-social vaudois) de reconsidérer les mesures de réduction prises dans sa commune et de maintenir les postes d'infirmières scolaires à leur état actuel. Il demande au DSAS (Département de la Santé et de l'Action Sociale) et au Conseil d'Etat de donner à l'OMSV les moyens de remplir sa mission et de tenir compte aussi des situations spécifiques.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Je partage entièrement cette résolution. Maintenant, il serait temps de se rappeler qu'il y a une autonomie communale et que ce genre de service, à mon avis, devrait être un service communal. Maintenant, si on remet tous ces services au canton, c'est ce qui va arriver.

Peut-on soutenir cette résolution, car ce service n'est plus de notre compétence ?

Avant de tout dégager au canton, je crois que les prestations qui doivent être maintenues au niveau de la Commune méritent un peu plus d'attention.

Mme D. Pittet (F.r.) : Personnellement, si j'étais un enfant, je préférerais habiter à Denens plutôt qu'à Renens, si on continue comme ça !

En effet, car si le système scolaire de Denens reçoit la même enveloppe pédagogique qu'un établissement scolaire à Renens, la commune de Denens peut éventuellement surseoir à tout ce qui manque ; or, la Commune de Renens ne peut pas compenser les pertes qu'implique la politique du canton et qui visent à égaliser, comme s'il y avait vraiment égalité !

Je pense que, ce qui menace notre école, à tous les niveaux, c'est que les communes avec une faible capacité contributive ne pourront pas compenser ce que le canton de donne plus et on va arriver à une différence sociale de plus en plus importante et une égalité de chances qui va devenir quasiment dramatique, autant au niveau de la pédagogie que de la santé.

M. Ch. Widmer (rad.) : A titre personnel, je vais soutenir cette résolution pour deux raisons qui n'ont pas été signalées, mais que j'imagine auxquelles l'intervenante avait certainement pensé.

Tout d'abord pour une raison simple, c'est la nourriture : on sait ce que cela donne dans les écoles (McDonald's, etc...) ; l'infirmière scolaire peut faire un travail de prévention à la place de certains parents qui ne peuvent - ou ne veulent - pas le faire !

D'autre part, je pense que l'intégration par l'école, c'est aussi quelque chose d'important et si les rôles de médiateurs que jouent également les infirmières scolaires est bien tenu, on pourra mieux s'intégrer les uns et les autres.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : La Municipalité avait appris cette mauvaise nouvelle la semaine dernière et avait décidé d'écrire et de faire les démarches nécessaires et utiles à retrouver ces postes d'infirmières tels qu'on les connaît actuellement.

Finalement, le courrier n'est pas parti, car il lui paraissait plus important que le Conseil communal et la Municipalité ensemble puissent argumenter et envoyer cette résolution à qui de droit.

Je crois d'ailleurs que Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Dupuis a raison : les infirmières scolaires c'est une des parties - suivant EtaCom - qui a passé des communes au canton ; actuellement, c'est le canton qui paie les infirmière scolaire.

Ce sont des situations dans lesquelles on va se trouver relativement souvent et il va falloir essayer de défendre un certain nombre de prestations que nous, proches du terrain, savons quel prix elles ont et qu'il faudra défendre.

Je vous propose donc, si le Conseil communal accepte cette résolution, de la faire parvenir en même temps que les arguments de la Municipalité et les démarches qu'elle souhaite faire dans ce sens.

M. le Président soumet la résolution au vote de l'assemblée ; elle est acceptée à une très large majorité et quelques abstentions.

Mme R.-M. Prêtre (soc.) : Interpellation à propos des communiqués de la Municipalité

La Municipalité a décidé d'adopter

Les prescriptions municipales concernant les musiciens et artistes de rue

visant à limiter la présence de musiciens n'ayant aucune maîtrise de leur instrument et finalement de lutter, dans certaine mesure, contre les agissements des organisations de type mafieux.

Ce communiqué suscite un certain nombre de questions que voici :

1. En quoi consiste ces prescriptions ?
Allez-vous envisager des auditions ? - Si oui, quels critères allez-vous prendre en compte ?
Allez-vous exiger une patente pour se produire dans les rues ? - Si oui, à quelles conditions la délivrerez-vous ?
2. Quels éléments ont amené la Municipalité à prendre cette décision ?
3. Pour arriver à cette décision, quels aspects a-t-on pris en compte ?
4. Peut-on être renseigné de manière approfondie sur les agissements des organisations de type mafieux dont vous faites état ? Sous quelle forme se manifestent-ils ici ?

En somme, chaque fois que l'on a fait un don à un de ces musiciens, pensant leur venir un peu en aide, l'on a augmenté l'avoir d'organisations mafieuses, c'est ce que dit en

substance votre communiqué. Faut-il en déduire que vous recommanderiez à vos citoyens de s'abstenir de tout don aux musiciens ambulants ?

S'est-on interrogé sur les causes de cet afflux de musiciens venant pour beaucoup des pays de l'Est ?

Une étude sérieuse a-t-elle été entreprise au niveau régional sur ce nouveau phénomène ?

M. P. Petter, conseiller municipal, souhaite répondre ultérieurement.

M. O. Barraud (soc.) dépose une motion concernant **"l'introduction des macarons à Renens"**.

Lorsque je parle de "macarons", vous aurez bien compris qu'il ne s'agit pas des délicieux biscuits aux noisettes mais bien de l'autorisation de parage sans limite de temps contre paiement.

Ce sujet n'est pas nouveau et a déjà fait l'objet de diverses interventions depuis plusieurs années, notamment dans la commission de gestion. Aux questions et interventions, la Municipalité répond qu'elle étudie sérieusement la question, que ce thème la préoccupe, qu'elle évalue la faisabilité et, de temps à autre, on nous sert un "c'est pas si facile". J'estime pour ma part que nos autorités exécutives ont eu assez de temps pour phosphorer sur le sujet et que le temps d'agir est arrivé.

Personnellement, je vois plusieurs arguments plaidant en faveur de l'introduction de ce système. Tout d'abord, notre politique de trafic doit encourager nos citoyennes et citoyens à utiliser les transports publics. Pouvoir laisser son véhicule privé stationné toute la journée permet, par exemple, aux pendulaires de se rendre en bus ou en train à Lausanne. Envolées les craintes de retrouver un doux billet sur notre pare-brise. Ensuite, ce système permet de rétablir un équilibre entre les personnes payant déjà une place (certains sont même dans l'obligation de le faire) et ceux qui parquent librement. Si l'espace public doit être accessible au plus grand nombre, il ne doit pas forcément être gratuit. Enfin, cette opération serait financièrement intéressante. Un rapide calcul nous permet d'articuler un chiffre. Si l'on décide d'un montant de 30.- par mois que l'on multiplie par douze en pronostiquant 500 automobilistes intéressés, on atteint une rentrée supplémentaire de 180'000.- par exercice financier.

Plusieurs communes voisines, dont Prilly et Lausanne, ont déjà compris les avantages de ce système. Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quelle est la position de la Municipalité à ce sujet ?
2. Quelles sont les incidences et les problématiques liées à la mise en place de ce système ?
3. Le système des macarons est-il réalisable à Renens ?
 - Si non, pourquoi ?
 - Si oui, quand ?

4. Nous souhaitons que la Municipalité étudie cette introduction.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa prompte réponse et vous remercie également pour votre attention.

Remarque: Après une brève discussion, M. Barraud a dû ajouter le point 4 pour que son texte devienne une motion.

M. le Président soumet cette motion au vote ; c'est à une large majorité que la motion est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

M. M. Scala (soc.) propose - suite aux discussions du point 8 de l'ordre du jour - que le Conseil communal de Renens prépare une résolution qui serait envoyée au Conseil d'Etat Vaudois et au Conseil Fédéral - département de M. Blocher.

Cette résolution évoquerait le soutien aux 1'273 demandes de régularisation cantonales remplissant les conditions de la circulaire Metzler, c'est-à-dire :

- ◆ Travail régulier depuis 6 ans ;
- ◆ Paiement des impôts ;
- ◆ Bonne intégration ;
- ◆ Pas de délit, casier judiciaire vierge
- ◆ Enfants scolarisés en Suisse
- ◆ Autonome et indépendant financièrement

M. le Président soumet ce projet de résolution au vote ; c'est à une large majorité qu'il est accepté.

M. J. Studer (soc.) : Suite à l'analyse des réponses au questionnaire distribué par la Municipalité à 2'500 habitants de notre commune, il ressort de bonnes notes en ce qui concerne les aménagements urbains et de moins bonnes notes dans le domaine de l'encadrement des enfants et des jeunes.

Fort de ces résultats, je pose la question au municipal du service de la culture, de la jeunesse et des sports, si une solution a été envisagée pour occuper les quelques 40 jeunes qui depuis un mois s'amuse sur le terrain de football de Verdeaux, lorsque celui-ci sera fermé pour entretien en pleines vacances scolaires de juillet /août ?

M. O. Golaz, conseiller municipal, propose d'utiliser la terrain "en dur" qui se trouve au Censuy pendant l'entretien du terrain de Verdeaux.

Mme T. Maystre (AeC) : Mon intervention consiste en une simple question consacrée aux écoles de Renens

Vivent les vacances ! Les cahiers au feu et ... ? Vous connaissez sûrement la suite ! La comptine populaire précise quelle sera la place de la maîtresse. Mais celle-ci vaut pour les vacances, qu'en sera-t-il à la rentrée ? en 2004, en 2005, en 2006 et plus ?

Ce sujet a déjà été abordé en point 4 de notre ordre du jour, par les interventions de Monsieur le conseiller municipal Olivier Golaz et Monsieur le conseiller communal Jacques Depallens. Je souhaite néanmoins revenir formellement sur cette question, car :

- Le préavis No 37 « Installation de pavillons provisoires sur le site de Verdeaux » a été retiré de la liste des objets à l'ordre du jour sans explication en mai.
- Les préavis No 38 « Concours d'architecture pour le Léman » et le No 42 « Crédit d'étude pour la rénovation du collège de Florissant » ont été suspendus aux travaux de la commission de planification, qui ne siège plus actuellement.

Entre temps, une séance d'information a eu lieu avec M. Jaccard du Département cantonal de la formation et de la jeunesse (DFJ).

Je souhaite donc formellement poser à la Municipalité les questions suivantes et ce, en complément aux informations sur l'enclassement promises par le conseiller municipal Olivier Golaz en début de séance :

1. Quelle politique en matière d' «urbanisme scolaire » entend-elle poursuivre, sachant que la population enfantine augmentera avec les nouvelles constructions ?
2. Comment entend-elle ancrer dans la commune cette vie scolaire qui est en passe de nous échapper ?
3. Dans ces aspects de planification, quels rôles seront attribués à la commission d'urbanisme et à la commission scolaire ?

D'avance, merci.

M. O. Golaz, conseiller municipal, propose de répondre d'une manière plus précise lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme M. Bandelier (soc.) indique aux membres du Conseil communal qu'elle a distribué un exemplaire du rapport d'activité 2003 de l'Association Livres dans frontières Renens, Globlivres.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je reviens sur l'attribution à la CARIC du préavis TL ou de la réponse à la motion Pittet, ce sont des décisions qui ont déjà été prises et je ne vais pas y revenir.

Par contre, j'aimerais quand même vous dire que dans le règlement du Conseil communal de notre commune, ce n'est pas dit que la CARIC doit être chargée de l'examen des préavis portant sur des affaires régionales ou intercommunales, mais peut-être !

Cela veut dire qu'il faudrait peser dans les différents cas ce qui est le plus important. Par exemple, il me semblait que dans le préavis des TL ce qui était important c'était d'une part l'aspect politique des transports, donc quel mode de transport on veut encourager et d'autre part l'aspect aménagement routier sur notre commune.

En ce qui concerne la motion Pittet, il me semble que l'élément qui avait été contesté et qui demandait clarification n'était pas l'aspect intercommunal, mais l'aspect participatif.

Tout ceci pour dire que je souhaite qu'à l'avenir on ne décide pas systématiquement de toujours soumettre à la CARIC tout ce qui a un aspect intercommunal, mais que l'on examine s'il y a d'autres aspects qui intéresseraient plus des conseillères ou conseillers qui ne font pas partie de la CARIC et qui souhaiteraient participer.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne pause estivale et rappelle que la **prochaine séance du Conseil communal est agendée au**

jeudi 2 septembre 2004, à 20h15.

La séance est levée à 22h50

Le Président :

La Secrétaire :

J.-F. Clément

R. Joliat